

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

## INFORMATIONS

## LE TOAST DE GUILLAUME II

Une dépêche de Berlin arrivée mercredi à Paris reproduisait, d'après divers journaux allemands, le texte d'un toast prononcé à Erfurt par Guillaume II. Les termes dans lesquels l'empereur allemand s'était exprimé étaient tels qu'il était naturel qu'ils provoquassent en France une émotion assez vive. Hier matin, on transmettait de même source un nouveau texte, qui doit être regardé comme le seul officiellement exact, puisque c'est celui du *Moniteur officiel de l'Empire*.

Entre les deux textes, il existe plus que des différences de nuance et on peut dire qu'ils ne se ressemblent à aucun point de vue.

En présence de ces divergences, il n'est pas possible de se livrer à des commentaires. Le plus sage est d'attendre l'explication qui ne manquera sans doute pas d'être donnée, de cette profonde divergence des deux versions d'un même discours.

Envers et contre tous, *Lohengrin* a eu, avant-hier soir, les honneurs de l'Opéra.

Grâce aux précautions prises, au soin jaloux apporté à la composition de la salle, nul incident ne s'est produit à l'intérieur, et les amateurs venus pour entendre de belle musique ont pu, tout à leur aise, applaudir et acclamer l'œuvre et ses interprètes.

Dehors, la situation a été tout autre.

L'Opéra, transformé en véritable Bastille, était gardé par des nuées d'agents et de soldats, qui, de huit heures du soir à une heure du matin, ont impitoyablement frappé ou incarcerated tous ceux qui se trouvaient à leur portée.

C'est ainsi qu'un grand nombre de passants de tout âge et de tout sexe ont été saisis et enfermés.

Plus de mille arrestations, dit-on, ont été opérées.

Les dissidents se proposant de recommencer, il ne sera pas sans intérêt de voir comment les hommes qui ont interdit *Thermidor* pourront s'acharner à imposer *Lohengrin*.

## LA FORTUNE DE J. GRÉVY

Quelques détails sur la fortune de l'ex-président :

M. Grévy possédait en immeubles à Mont-sous-Vaudrey : l'habitation où il est mort, avec le moulin, d'une valeur de 70,000 francs ; la propriété de la Frangerie, où il est né, et qui vaut 40,000 fr. environ ; et différents lots de terre formant un total de 23,000 fr. ; à Paris, l'hôtel de l'avenue d'Iéna, estimé 1,500,000 fr., et une maison de rapport boulevard Malesherbes, valant 500,000 fr. environ.

Il possédait, en outre, une certaine quantité de valeurs, actions et obligations, qui représentaient une somme de cinq millions.

En résumé, M. Jules Grévy possédait un revenu d'environ 250,000 fr.

## L'OCCUPATION DE SIGRI

L'affaire de Sigri n'est-elle qu'une manœuvre de Bourse ? En tous cas, elle sert de prétexte au *Standard* pour déclarer que la Russie peut voir par là quelle est la vigilance de l'Angleterre dans la question des Dardanelles, et que celle-ci, soutenue par la Triple Alliance, ne permettra jamais à la Russie d'être maîtresse de la mer de Marmara, lors même que la Turquie ne se montrerait pas disposée à remplir ce devoir. La conclusion inattendue de cet article menaçant, qui se termine en réclame électorale, c'est que, tant que lord Salisbury sera au pouvoir, la paix est assurée.

Le *Daily Telegraph* fait ressortir un détail peu connu : c'est que l'Angleterre a une permission spéciale de la Sublime Porte pour débarquer des troupes sur certains points spéciaux, suivant que des manœuvres générales ou des essais de torpilleurs le rendent nécessaire.

Il serait curieux d'avoir plus de détails sur cette convention, qui paraît beaucoup plus menaçante pour la paix que l'accord turco-russe des Dardanelles.

## Comment sont traités nos soldats

Nous n'avons eu que trop souvent l'occasion de protester, avec une juste indignation, contre les odieuses économies dont nos soldats, à l'aller et au retour des colonies les plus lointaines, sont victimes sur les transports de l'Etat.

Jusqu'ici, c'étaient dans les journaux conservateurs que nous relevions des détails abominables. C'est aujourd'hui la *Lanterne* qui se plaint, et, nous voulons le croire, exagère un peu :

« Les officiers de troupe sont eux-mêmes fort mal traités. La nourriture est toujours infecte et insuffisante.

» Cela tient au système adopté par l'administration qui traite avec des pourvoyeurs au rabais.

» Ce ne sont pas les crédits qui manquent. Il y aurait de quoi assurer aux officiers et même aux soldats un véritable bien-être pendant la traversée. Mais l'administration ne l'entend pas ainsi. Elle met en adjudication au rabais la nourriture des troupes.

» Et l'entreprise est adjugée au « pourvoyeur » qui fait le plus fort rabais.

» On a vu, alors que le crédit était, pour la table des officiers, de 3 fr. par jour et par tête — ce qui n'est pas trop — le pourvoyeur faire un rabais de 30 0/0, soit d'un franc par tête et par jour.

» Alors, naturellement, il nourrit son monde le plus mal et le moins possible.

» De même pour la nourriture des soldats. Les soins les plus vulgaires que nécessiterait la santé du soldat sont négligés. Vêtus de toile crasseuse, raidés, mal ajustés, nos pauvres marouins et nos pauvres lignards, mal nourris et fatigués par le mal de mer, n'ont qu'un hamac pour deux pendant toute la traversée de Toulon à Saïgon.

» Arrivés à Saïgon, les choses changent : ils n'en ont plus du tout. On le leur prend, sous

pétexte qu'à Saïgon seulement on est outillé pour les désinfecter.

» Alors, couchés sur la planche, sur le pont, au centre et à l'avant du navire, le pauvre pioupiou dort s'il peut. Il n'y a même pas assez de place pour que tous puissent se coucher. Et s'il pleut... Eh ! bien, ils dorment dans l'eau.

» D'ailleurs, s'il fait soleil, ils ont des couvre-nuques. Seulement, ils n'ont pas de casques. Non pas que les casques manquent. Ils sont à bord, soigneusement emballés, à fond de cale. On le leur donnera à l'arrivée... s'ils arrivent, car l'insolation n'attend pas qu'on débarque à Hai-Phong pour taper sur le cerveau à ces pauvres diables.

» Et voilà comment il se fait qu'en arrivant à destination, le tiers des hommes est déjà dans les hôpitaux et qu'un autre tiers est tout juste dans les dispositions qu'il faut pour prendre la fièvre ou le choléra.

Les plaintes de la presse conservatrice n'ont pas jusqu'ici rencontré d'écho favorable dans les régions officielles. Celles d'une feuille républicaine comme la *Lanterne* seront-elles mieux accueillies ? On peut le croire — avec un peu d'optimisme. — L'espérer serait une exagération.

## LA GRANDE REVUE

Vitry, 17 septembre, 9 h. 30 matin.

Le Président de la République arrive sur le terrain de la revue à 9 h. 15 ; les clairons sonnent, les tambours battent aux champs. Les officiers étrangers se portent au-devant de la voiture du Président et l'escortent jusqu'à sa tribune. Ils se retirent ensuite jusqu'au petit bois qui, à 1,800 mètres, fait face à la tribune, et où se place également le général Saussier.

Le défilé commence aussitôt. Ce sont d'abord les gendarmes, qui défilent au galop ; puis viennent le 4<sup>e</sup> chasseurs et le 27<sup>e</sup> dragons, la brigade indépendante d'artillerie du général Bonie, musique en tête, puis le 3<sup>e</sup> cuirassiers ; ensuite la 5<sup>e</sup> division de cavalerie indépendante ; 2<sup>e</sup> hussards, 8<sup>e</sup> dragons, 4<sup>e</sup> cuirassiers ; et l'artillerie de corps, par escadrons rangés sur une seule ligne.

La plaine est déjà couverte de poussière. Le défilé des deux cavaleries s'est effectué dans le plus bel ordre ; deux hommes seulement ont été désarçonnés.

Au cours du défilé de l'artillerie des divisions indépendantes, deux pièces ont été démontées et immédiatement enlevées par les artilleurs.

Le 5<sup>e</sup> corps défile alors : en tête, quatre musiques, marchant à une allure magnifique, forment un merveilleux carré sur lequel tranche en avant la ligne blanche des tambours. A hauteur du général Saussier, les musiques déboitent et se rangent successivement.

Le général Davout, comme l'a fait tout à l'heure le général de Galliffet, vient se ranger auprès de la tribune pour assister au défilé de la seconde armée. Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps défilent dans un ordre admirable au milieu d'applaudissements et d'acclamations fréquemment répétés.

Les généraux de Galliffet et Davout ont pris place dans la tribune ; les corps d'armée qui s'éloignent disparaissent dans la poussière. Plus de cent mille hommes ont déjà défilé dans la plaine, sur un espace de 1,800 mètres, et l'ordre n'a pas un instant été troublé.

Après le défilé du 8<sup>e</sup> corps, viennent les brigades de Boisdeffre, Derécagaix et Bichot. Le 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et l'infanterie de marine sont, comme d'ordinaire, l'objet des manifestations sympathiques du public. Le 16<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> dragons et enfin le 9<sup>e</sup> chasseurs à cheval clôturent le défilé.

Le général Saussier, le général de Miribel et les officiers étrangers viennent alors se placer directement devant la tribune du Président ; le canon tonne par trois fois : c'est le signal de la charge de toute la cavalerie. On voit s'élever un énorme nuage de poussière jaunâtre, qui couvre l'immense plaine et dans lequel brillent comme des éclairs les casques et les sabres ; les escadrons arrivent comme un torrent et, dans un mouvement admirable de précision, s'arrêtent à cent mètres à peine des tribunes.

La revue est terminée. A ce moment, la cavalerie et l'artillerie sont massées devant les tribunes, les chasseurs et les hussards se trouvant à droite, les cuirassiers font face aux tribunes et les chasseurs et les officiers occupent le centre.

14 heures matin.

La revue, favorisée par un temps doux sans soleil, a été admirable.

La tenue des troupes a été excellente dans l'ensemble. Les alignements ne méritaient pas une critique.

On a remarqué particulièrement la division du général Hervé de Nancy et le 106<sup>e</sup> régiment de ligne de Châlons de la division Voisin qui sans contester a défilé à la plus belle allure.

Le général de Galliffet, sur son fameux cheval gris, est resté, le temps de la revue, au coin des tribunes.

A la suite des troupes, la compagnie d'aérostiers a défilé avec le bataillon.

La foule considérable est très enthousiaste. Chaque fois que les drapeaux passaient le Président saluait, et tout le monde se découvrait.

Les officiers étrangers, à la fin de la revue, sont venus saluer le Président.

2 heures soir.

A l'issue de la revue, M. Carnot procède à la remise des décorations. Les applaudissements éclatent quand il attache la médaille militaire sur la poitrine des généraux de Galliffet et Davout.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 septembre 1891.

La Bourse semble perdre un peu de son sang froid en présence des incidents qui se suivent et qui sont les résultats indéniables d'une certaine tension des rapports entre les puissances pour ou contre la Triplice.

Les allocutions successives d'Erfurt et d'Alkirch servent de prétexte à une polémique de presse qui augmente à plaisir l'émotion qui s'est emparée de l'opinion publique.

Le 3 0/0 ancien après une légère défaillance reste à 93.57. Le nouveau est ferme à 94.60 et le 4 1/2 à 103.80.

Les fonds étrangers restent un peu au-dessous des derniers cours d'hier. La Rente italienne est offerte à 90.37. Au lieu des écono-

mies annoncées pour le prochain budget, c'est avec des augmentations notables au budget de la guerre que le budget devra compter.

Les sociétés de crédit solidarisées par leur participation à l'emprunt Russe opposent une attitude très résistante aux impressions pessimistes d'un marché troublé.

La Banque de Paris est très ferme à 783; la Société Générale à 483.75, le Crédit Mobilier à 317. La Banque d'Escompte s'inscrit à 445; le Crédit Foncier à 1,290. Le Comptoir d'Escompte est discuté à 542 sur le bruit d'un appel de fonds qui est remis en circulation.

Le Crédit Foncier de Tunisie met en paiement le 1<sup>er</sup> octobre un coupon de 7.20 nets pour les obligations libérées et nominatives et de 6.91 nets pour le coupon d'un titre au porteur.

L'action des Immeubles de France est demandée à 482.50.

L'obligation Porto-Rico se négocie à 235. Les Chemins Economiques cotent 414.50.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LA PROMOTION SORTANT DE SAINT-CYR

L'Officiel a publié il y a huit jours la liste des 446 élèves de Saint-Cyr qui seront nommés sous-lieutenants à la date du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Sur ces 446 élèves, 320 sont affectés à l'infanterie, 79 à la cavalerie (nous en avons donné la liste samedi dernier) et 47 à l'infanterie de marine.

Il y a vingt ans, les futurs officiers de cavalerie appartenaient, en majorité, à la seconde partie de la liste; il y a cinq ans, on les trouvait en grand nombre dans la première moitié.

Autrefois, les *marsouins* se recrutaient tout à fait à la gauche de la liste; au moment de l'expédition du Tonkin, c'étaient les élèves porteurs des meilleurs numéros qui accaparaient la plupart des places réservées à l'infanterie de marine.

Cette année, un examen attentif du classement de sortie montre que les élèves sortant dans chacune des trois grandes armes qui se recrutent à Saint-Cyr sont répartis à peu près uniformément sur la liste. Cela prouve que les chances d'avancement sont considérées comme étant à peu près égales partout. Presque tous les élèves, quelque fût leur force au tableau noir, ont pu entrer, sinon dans le régiment, du moins dans l'arme de leur choix.

### LE BALLON A LA GUERRE

Au cours des grandes manœuvres de l'Est, un ballon a été employé successivement par les deux armées. Dans quelques cas, il a paru placé trop près du champ de bataille. Non seulement il n'était pas à l'abri d'un coup de main tenté par la cavalerie, mais il était exposé aux coups de l'artillerie. L'expérience faite ces jours-ci à Krasnoé-Selo ne laisse aucun doute sur la vulnérabilité des ballons. Une

batterie d'artillerie a tiré sur un ballon planant à 4,000 mètres environ de l'emplacement des pièces. Huit coups d'essai servirent à apprécier la distance, puis on exécuta le tir shrapnels avec fusées au moyen de deux pièces seulement, et, au douzième coup, le ballon fut crevé et rendu inutile.

D'ores et déjà le service aérostique devra donc se tenir plus éloigné des combattants que pendant ces manœuvres.

### INCIDENT AUX MANŒUVRES

En arrivant à son observatoire, le général en chef a dû s'entourer d'une compagnie d'infanterie pour se garder contre les coureurs ennemis. Son porte-fanion, M. Conso, a même, sur l'ordre du général Saussier, donné la chasse à un porteur de dépêches à coiffe blanche qui passait à portée.

Après une course qui a beaucoup amusé le public, le malheureux chasseur a été ramené, ne pouvant lutter avec l'excellent cheval, propriété du gouverneur de Paris, que montait l'adjudant. Comme le général en chef interrogeait son prisonnier, ce dernier a déclaré avoir avalé sa dépêche. Là-dessus, félicitations du général qui le renvoie à son corps avec un certificat constatant le fait.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### L'EXPOSITION DE SAUMUR

Toujours des étrangers en foule à l'Exposition, et toujours des exclamations enthousiastes. Les visiteurs d'hier ont été détournés de leurs études et de l'examen de tous les produits que renferment le manège et ses dépendances par le gonflement du ballon *la Ville de Saumur*. Son enceinte réservée dans le Chardonnet était envahie par les curieux. Dès midi et demi, M. Mallet a présidé aux derniers préparatifs du départ, disposé divers instruments dans sa nacelle et son appareil photographique, car le temps sera plus favorable que dimanche dernier. Le ciel est calme, la brise est légère, aussi un amateur, M. X., s'est-il présenté pour faire l'ascension avec lui.

A 4 heures, tout étant bien en ordre, M. Mallet et son voyageur ont pris place dans la nacelle, et bientôt le public a applaudi *la Ville de Saumur* s'élevant doucement dans les airs. Un vent très modéré soufflant de l'ouest, M. Mallet a eu tout le temps de prendre plusieurs épreuves photographiques au-dessus du château de Saumur. Il s'est appliqué à ne

pas s'élever aussitôt à une haute altitude; puis, son travail achevé, il s'est débarrassé de quelques sacs de lest et a gagné des régions plus élevées. Mais le vent l'emportait lentement; il suivait le cours de la Loire, et pendant plus d'une heure les promeneurs des quais et des ponts de Saumur ont pu suivre le voyage placide de *la Ville de Saumur*.

Quelle ravissante contrée ont suivie les deux aéronautes, et comme ils conserveront un heureux souvenir de cette promenade aérienne!

Le ballon a disparu dans les nuages; on le jugeait bien au-delà de Candés, et en effet la descente s'est faite le plus gentiment du monde dans le Verron, entre la Loire et la Vienne, commune de Huismes, dans une pièce de terre appartenant à M. Brey, architecte, à peu de distance de la ligne de Chinon à Tours.

M. Mallet et son compagnon de route ont reçu la plus gracieuse hospitalité chez M. Brey où ils ont été invités à dîner.

*La Ville de Saumur* s'est élevée à 1400 mètres d'altitude; à cette hauteur, le ballon était au-dessus des nuages, vers 6 h. 1/4. Il a passé deux fois la Loire, en quittant Saumur et au-dessus de Candés.

En somme, le voyage a été on ne peut plus heureux; malheureusement les épreuves photographiques ne sont pas bonnes. M. Mallet est rentré ce matin à 2 heures avec son compagnon d'air dans une voiture privée.

### LA SOIRÉE

Succès oblige.

La Commission, devant la foule qui n'a cessé d'envahir l'Exposition toute l'après-midi d'hier, a décidé, au dernier moment, de donner la fête de nuit qui avait été contremandée la veille.

Cette fête de nuit était, du reste, réclamée par tout le monde, et bien des personnes, éloignées de Saumur, ne connaissaient pas les nouvelles dispositions de la Commission. Dans la soirée, des télégrammes des chefs de gare, sur la ligne de La Flèche, annonçaient un train de quinze cents visiteurs pour le soir.

De tous les côtés, en somme, arrivaient nombre de gens désireux de jouir du coup d'œil féérique de notre Exposition éclairée à la lumière électrique.

Aussi l'aménagement du théâtre en exposition d'horticulture s'est-elle faite à la hâte, malgré les allées et venues des promeneurs, et Guignol a fait sa représentation en plein vent.

L'*Harmonie Saumuroise*, qui s'était déjà fait entendre la veille, s'est mise gracieusement à la disposition de la Commission. M. Meyer, directeur de la *Musique Municipale*, prévenu trop tard, n'avait pas eu le temps de réunir ses musiciens.

Le concert d'hier, sous la direction de M. Boutin, a été charmant. La première partie a été donnée dans le kiosque du Chardonnet, et la seconde dans une des tribunes du Manège.

Cette heureuse idée a été très appréciée du nombreux public qui se trouvait dans cette enceinte, et l'exécution des différents morceaux qui y ont été joués a produit le meilleur effet. C'est par l'*Hymne russe* que s'est terminé le concert. Il était alors environ dix heures et demie, et le public, qui venait d'écouter religieusement cet air national, s'est écouté lentement. Cependant de nombreux visiteurs sont encore restés dans l'Exposition jusqu'à la fermeture des portes, c'est-à-dire à minuit.

### Entrées payantes à l'Exposition

Judi 17 septembre, 6,743 tickets.

Le nombre des entrées payantes, depuis le jour de l'ouverture (5 septembre), est de

56,653

### Exposition Horticole

L'Exposition horticole a été ouverte ce matin et durera trois jours.

L'examen des fleurs commencera demain matin (samedi).

### Concours de Labourage

Demain samedi, de 8 h. à 11 h. du matin, Concours de labourage sur une pièce de terre dépendant de la ferme des Pâturaux, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

### Dimanche 20 Septembre

#### Concours d'Animaux

A 8 heures 1/2 du matin, sur le Chardonnet, Concours d'animaux de toutes espèces.

#### Courses au Trot

A 1 heure, Courses au trot sur l'hippodrome de Varrains. De nouveaux engagements de chevaux sont définitivement faits.

#### La Sainte-Cécile d'Angers

A la même heure, place de la gare d'Orléans, Réunion des Sociétés: section des Sapeurs-Pompiers de Saumur, *Harmonie Saumuroise*, SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE d'Angers, Société de gymnastique, *Musique Municipale*, section de Pompiers.

Défilé: rue Nationale, place de la Bilange, rue d'Orléans, rue Beaurepaire.

A 2 heures, CONCERT par la *Société Sainte-Cécile d'Angers* à l'Exposition:

- 1<sup>o</sup> *Hymne à la nuit*, chœur (Rameau).
- 2<sup>o</sup> *La Violette*, chœur (Poliard).

A 3 h. 1/2, Réunion des Sociétés rue Saint-Nicolas pour se rendre au Théâtre à la distribution des récompenses.

Le soir, à 8 heures, CONCERT dans l'Exposition par les Sociétés SAINTE-CÉCILE d'Angers, *Harmonie Saumuroise* et *Musique Municipale*.

## OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

Le prince blessé! grièvement sans doute, sans cela cette homme n'aurait pas eu, sur le visage, de tels signes d'effroi. Conan n'hésita pas un seul instant. Le médecin est comme le soldat; il a une consigne, un devoir, et la maladie est l'ennemi qu'il a mission de combattre. Peu important ses préférences. Peu importe que l'homme atteint soit ami ou ennemi. Peu importe que le secours soit donné avec joie ou avec regret. Conan était de ceux qui font leur devoir, qui le voient toujours clairement, sans que l'égoïsme ou la passion leur obscurcisse les yeux.

— Je suis médecin, dit-il simplement.

Et, tout de suite, il suivit cet homme. Marcelle se hâta aussi, pressée d'arriver près du malheureux... qui agonisait peut-être. Ils montèrent rapidement au premier étage, sans donner un regard au salon de réception, rempli de fleurs, et à la salle à manger si brillante.

Les laquais avaient cessé de s'agiter. C'était une stupeur. Bientôt les invités arrivèrent l'un après l'autre, et à tous le valet de chambre relatait le tragique événement.

Un homme s'était introduit on ne savait comment, avait frappé le prince, puis avait disparu. On ne retrouvait pas sa trace. En pénétrant chez le prince, pour prendre un renseignement, le majordome l'avait trouvé baigné dans son sang. On attendait les magistrats.

Les invités quittaient la villa en frémissant d'horreur. A quoi tient la vie? Pauvre prince, si brillant à l'heure précédente, si joyeux dans son triomphe, si fier du prix remporté par *Sandor*!

Marcelle et Conan, en pénétrant dans la chambre, étaient restés interloqués et muets devant le blessé. Le prince avait un peu changé de place depuis l'instant où Veline l'avait frappé. Après un long évanouissement, il avait tenté de se dresser, d'appeler au secours; mais, il n'avait réussi qu'à ramper sur le tapis, et il semblait ne s'être entraîné à cette place que pour y mourir. On voyait la trace du chemin douloureux aux marques sanglantes. Le tapis d'Orient semblait s'être fleuri de bouquets de

pourpre. Puis, c'était une tache énorme où le blessé gisait. Il était inondé de sang; ses yeux étaient fermés dans sa face blême; il ne semblait plus s'apercevoir de ce qui se passait autour de lui; la torpeur et l'épuisement l'avaient envahi. Pourtant, il n'avait pas perdu tout sentiment, car ses lèvres s'agitaient faiblement sans qu'on pût deviner le sens de son indistinct appel.

Conan s'était penché sur Zinesko. Et lui, si généreux à la minute précédente, se sentit subitement troublé. Dans son cœur venait de s'éveiller une de ces tentations si tristement humaines qui, dans une heure d'amertume et de jalousie, s'attaquent aux âmes les plus nobles.

Il n'était pas le médecin de la maison... Pourquoi soigner lui-même un ennemi, celui qui lui avait ravi son bonheur, celui qui ne savait même pas rendre Marcelle heureuse?

S'il déclarait devoir attendre le docteur du prince avant de rien tenter, le sang continuerait de couler par les veines ouvertes, et tout secours serait inutile, et jamais plus la main de Wladimir ne rencontrerait la main de la princesse Zinesko. Elle serait libre!...

Les traits de Conan s'étaient soudainement

altérés. Le tremblement convulsif de ses lèvres témoignait de la lutte désespérée qu'il soutenait. Il regardait Marcelle. Elle balbutiait:

— Il va mourir! Il va mourir! C'est le châtement. O Conan, que j'ai souffert... que j'ai souffert... Oui, c'est le châtement.

Son secret venait de lui échapper dans un cri de douleur. Elle demeurait plus pâle que le blessé.

— Le châtement, reprit le docteur comme en lui-même.

La tentation semblait l'envelopper comme une flamme.

Pourquoi arrêter le sang qui coulait? Marcelle l'avait dit: C'est le châtement. Ah! s'il mourait ce mari déloyal, Marcelle retournerait au Priuré. La solitude endormirait ses charmes; son cœur se referait tout jeune et tout neuf.

Un rêve de falaise bretonne lui passa devant les yeux; et, sur cette falaise, tous deux marchaient côte à côte. Ils allaient à la petite chapelle, pour que leur union fût bénie. Il n'y avait plus rien entre eux. Zinesko était mort.

Conan frissonna et fit le signe de la croix. — Vite, donnez-moi des bandages.

Marcelle se leva comme mue par un ressort,

## Clôture de l'Exposition

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'Exposition de Saumur fermera définitivement lundi soir; mais toutes les entrées de cette dernière journée seront au profit des pauvres de la ville. En conséquence, toutes les cartes d'entrée de faveur seront suspendues, excepté les cartes personnelles des exposants.

Cette mesure est de toute justice pour faire profiter les pauvres des grandes recettes faites jusqu'ici dans l'intérieur de l'Exposition.

Pour donner à cette journée un plus grand attrait, on nous dit que M. Mallet fera une troisième ascension en ballon. Si ce bruit se confirme, nous en reparlerons demain avec plus de certitude.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

## FÊTES A SAUMUR

### TRAINS SPÉCIAUX

Le Dimanche 20 Septembre 1891

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Fêtes qui ont lieu à Saumur, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation le Dimanche 20 Septembre 1891 entre Saumur (Etat) et Thouars et entre Saumur (Orléans) et Château-du-Loir.

Ces trains suivront les itinéraires ci-après :

#### Train spécial entre Saumur (Etat) et Thouars

	départ	soir
SAUMUR (Etat)	11 25	
Chacé-Varrains	arrivée	11 36
Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg		11 45
Montreuil-Bellay		min. 1
Lernay (halte)		min. 16
Brion-sur-Thouet		min. 24
THOUARS		min. 39

#### Train spécial entre Saumur (Orléans) et Château-du-Loir

	départ	minuit
SAUMUR (Orléans)	11 25	
Vivry	arrivée	min. 13
Blou (halte)		min. 22
Vernantes		min. 34
Limères-Bouton		min. 46
NOYANT-MÉON		1 »
Meigné (halte)		1 9
Le Tanchet-Lublé (halte)		1 17
Château-la-Vallière		1 29
Chenu		1 44
Saint-Aubin-la-Bruère (halte)		1 56
CHATEAU-DU-LOIR		2 6

### LES COURSES DE VÉLOCIPÈDES

#### D'ANGERS A TOURS

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dès lundi dernier, une course internationale de vélocipèdes aura lieu d'Angers à Tours et retour (224 kilomètres) le dimanche 27 septembre.

1<sup>er</sup> prix, 800 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 400 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. — 4<sup>e</sup> prix, 150 fr. — 5<sup>e</sup> prix, 125 fr. — 6<sup>e</sup> prix, 100 fr. — 7<sup>e</sup> prix, 75 fr. — 8<sup>e</sup> prix, 50 fr.

Le départ aura lieu d'Angers à 5 h. 30 du matin, place des Magnolias.

et court saisir, dans l'armoire, des mouchoirs de toile fine, les déchira en charpie, en bandes. Ils se regardèrent une seconde, tous les deux muets et accablés. La pensée marche vite.

S'il mourait, elle serait libre. Et le rêve de falaise bretonne traversait aussi l'esprit de Marcelle.

Conan soulevait le blessé; le sang coulait toujours; les paupières étaient closes; la soif et la fièvre brûlaient les lèvres.

Ah! c'est atroce, un homme sans défense, un ennemi désarmé, évanoui. On ne peut le laisser mourir, quand il est à terre et blessé.

Le visage du docteur Plœl était devenu sombre comme la nuit. Il préparait ses bandes, et il serrait les dents en commençant son office de miséricorde. Une indicible souffrance l'étreignait à la gorge et lui plantait comme une lame dans la poitrine; mais il demeurait plus fort que la douleur. Il se tenait la tête droite.

Maintenant, il avait même vaincu l'expression sombre de son visage; son œil s'était allumé dans la générosité du devoir. Par un effort suprême, il avait enfin dompté la tentation terrible, et, penché sur le prince Zinesko, doucement il le pansait d'une main exercée.

Le virage se fera à Tours autour de la statue de Descartes, place de l'Hôtel-de-Ville.

Un point de contrôle est établi à Saumur, hôtel Darnault, place de la Gare.

Un délai maximum de 12 heures est fixé pour la durée de la course.

Les engagements sont reçus au café du Sport, à Angers, jusqu'au 20 septembre, à 11 heures du soir.

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 11 septembre. — Gaston-Marie de Monestier, rue du Puits-Neuf.

Le 13. — Auguste Forest, à l'Hospice; — Raymond-Gustave-Edouard Pichard, rue du Portail-Louis.

Le 14. — Louise-Marguerite Daroleau, à l'Hospice.

#### MARIAGE

Le 14 septembre. — François-Julien Jacquelin, cavalier à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte, a épousé Léontine-Albertine Aubart, cuisinière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS

Le 15 septembre. — Charles-Victor Bougreau, entrepreneur, 34 ans, rue du Bellay.

### Manœuvres de la 18<sup>e</sup> Division

#### Le 77<sup>e</sup> de ligne au Puy-Notre-Dame

Le 3 septembre 1891, le 77<sup>e</sup> de ligne partait de Cholet, se dirigeant sur Vihiers, où il arrivait, par une pluie battante, à la suite d'un violent orage; après avoir cantonné dans la ville, le lendemain il repartait pour Montreuil-Bellay, en passant par le Puy-Notre-Dame, où il devait revenir prendre ses cantonnements, le 8 et le 9, pour repartir le 10 au matin, après un utile repos.

La population hospitalière du Puy-Notre-Dame, qui compte beaucoup de ses enfants au 77<sup>e</sup>, s'était massée sur les trottoirs de la ville où devait passer le régiment, tambours battants, musique en tête, et se réjouissant du prochain retour qui devait avoir lieu le mardi 8.

En effet, après des manœuvres, plus fatigantes, peut-être, par l'excessive chaleur que par les marches difficiles commandées par la tactique militaire, le régiment attendu arriva à 7 heures 1/2, exténué, mais gaiement et chaleureusement accueilli par la population. Tout avait été préparé, chacun attendait et, en moins d'une heure, officiers et soldats étaient casés, grâce à la prévoyance et à l'intelligente activité de la municipalité.

Le lendemain 9, après une bonne nuit d'un sommeil réparateur, les rues étaient sillonnées de militaires de tous grades, visitant la ville, et plus particulièrement la belle église du XIII<sup>e</sup> siècle, classée comme monument historique, qui en est le principal ornement.

Le soir, de cinq à six heures, M. le colonel a bien voulu faire donner un concert par son excellente musique, et, sur la demande de M. le maire, M. le général a fait ajouter au programme l'Hymne russe qui a été écouté avec une sympathie marquée et fort applaudi.

Le lendemain 10, le régiment quittait nos murs et se dirigeait sur le point de concentration qui lui était assigné, pour prendre la suite de ses opérations.

Officiers et soldats étaient heureux; ils avaient été bien traités et les devoirs de l'hospitalité avaient, à leur égard, été largement remplis, ainsi, d'ailleurs, que l'atteste une lettre de M. le général Mourlan, à la date du 10, jour de son départ, remerciant M. le maire et les habitants, pour lui et les troupes, de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu dans la commune.

Un habitant du Puy-Notre-Dame.

Le 13<sup>e</sup> de ligne rentre aujourd'hui à Angers, venant de Doué.

### UNE BIOGRAPHIE

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la mort d'un de nos compatriotes, M. le docteur Maurice Busson, au Congo.

Voici quelques détails que nous apporte le Courrier du Gabon sur la fin de ce jeune savant :

« M. le docteur Busson est décédé le 14 août, à Lambarené, où il se trouvait de passage. M. Busson s'était embarqué, le 5 août, à bord d'un vapeur à destination de N'Iolé, où il allait en résidence.

« C'est à Lambarené, localité située sur l'Ogoué, que le docteur, en descendant l'échelle de passerelle du vapeur, pour se rendre à terre, est tombé dans le fleuve; il était environ 10 heures du soir. Les recherches faites, immédiatement, par des plongeurs, n'ont donné aucun résultat; le lendemain seulement, le corps a été retrouvé. L'inhumation a eu lieu à la mission de la localité....

« Le docteur Busson s'était vivement passionné à la grande cause de la civilisation dans l'Afrique occidentale. Après une année de service à Libreville pendant laquelle il avait exploré, en partie, les bords du grand fleuve, dans des expertises légales, il avait sollicité le poste de N'Iolé dans le haut Ogoué, cette mission toute de confiance et de dévouement lui avait été accordée. Parti plein d'entrain et de gaieté, il écrivit, la veille, à un de ses amis, toute sa joie et son enthousiasme pour cette nouvelle campagne.

« Et puis, écrivait-il, j'ai encore dans la tête » cette grande nature majestueuse, immense » dans son calme des bords de l'Ogoué que je » n'ai fait du reste qu'entrevoir, et j'ai la nostalgie de la rivière! »

« Etait-ce pressentiment? la rivière devait l'engloutir quelques jours après.

« Saluez ce vaillant qui meurt sur la route du devoir! »

### Maison Crémieux

Nous pouvons annoncer, d'une façon précise, la date de l'inauguration de cette maison de premier ordre qui a résolu un problème considéré comme insoluble jusqu'à ce jour par toutes les maisons de la capitale :

Faire, pour trente-cinq francs, un costume complet sur mesure en drap haute nouveauté.

Nous avons pu nous convaincre de visu que cette promesse n'est pas un leurre, la puissante organisation de la maison Crémieux est un sûr garant du succès.

L'exposition générale aura lieu irrévocablement mercredi 23 septembre, de 8 à 10 heures du soir. Le magasin, situé rue d'Orléans, 27, sera ouvert au public le jeudi matin 24.

Tout Saumur ira admirer la merveilleuse exposition Crémieux, où on verra ce que peut produire le génie décentralisateur d'un industriel qui a réussi à doter la province des avantages que les maisons rivales de la capitale n'ont pu encore réaliser: réunir les qualités du beau et du bon marché dans un costume fait sur mesure, en drap haute nouveauté, livré au prix fabuleux de trente-cinq francs.

L'idéal du client le plus difficile à satisfaire est devenu, grâce à Crémieux, une évidente et palpable réalité.

### Robes et Manteaux

## M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHAUSSARD

38, rue Dacier, près l'hôtel de la Paix, Saumur

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHAUSSARD, ayant eu le désir d'exposer des Modèles de la Nouvelle Coupe de Corsage qu'elle vient de créer pour l'Exposition, regrette de ne pas avoir obtenu une place convenable pour son genre de travail.

### Plus d'essayage

BONNE COUPE PARISIENNE

ALLANT TRÈS BIEN

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien, avec la longueur de jupe devant et derrière.

### Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

## L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE	depuis	1 25	la boîte
FOIES GRAS truffés		1 90	—
—	—	3 »	—
—	—	4 25	—

CONSERVES A CHAUFFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Boeuf et de Jambon  
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Verneulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-posté. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Il étanchait le sang, fermait la blessure au moyen de la charpie, bandait la plaie. L'ennemi désarmé lui était devenu sacré. Le pansement achevé, de nouveau il se courba sur le prince et s'efforça de faire passer, entre ses dents serrées, quelques gouttes d'un puissant cordial, que Wladimir finit par avaler. Peu à peu il semblait se ranimer; le sang avait cessé de couler; les pulsations du cœur redevenaient régulières. Quelques instants se passèrent et le blessé entr'ouvrit les yeux, regardant autour de lui, puis il les referma.

Alors, Conan ayant complètement achevé le pansement, fit quelque pas dans la chambre.

— Il me semble que je suis brisé, dit-il en s'appuyant à un meuble.

Il sortait de la lutte la plus rude, de la lutte avec son amour, et il avait vaincu.

(A suivre.)

### EXPOSITION DE SAUMUR

#### BUFFET PALLU

Carrière Marengo et Manège des Ecuyers

Toutes les consommations sont vendues aux mêmes prix que dans les cafés.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**Société d'Éclairage Électrique SIR & C<sup>ie</sup>**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'Éclairage Électrique « SIR et C<sup>ie</sup> », dont le siège social est à Saint-Florent, Société en commandite par actions, constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, il a été décidé que le capital social serait augmenté de *soixante mille francs*, et porté de *deux cent mille francs* à *deux cent soixante mille francs*, au moyen de l'émission de cent vingt actions nouvelles de cent francs chacune, entièrement libérées, et qui ont été souscrites immédiatement.

Une copie des résolutions de l'assemblée générale du deux septembre a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, par acte du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, contenant déclaration de versement du montant intégral des cent vingt actions nouvelles émises au porteur.

Deux copies de l'acte de dépôt et de la délibération sus-énoncée ont été déposées le seize septembre aux greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Certifié,  
(674) Signé: BRAC.

Étude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 7.

**VENTE**

Sur saisie immobilière  
Aux enchères publiques  
D'UNE

**Maison d'Habitation  
Et Dépendances  
ET DIVERS MORCEAUX DE  
TERRE, VIGNES ET BOIS**

Situés commune du Vaudelnay-Rillé (arrond<sup>t</sup> de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Samedi 24 Octobre 1891**, à midi, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-énoncés, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit:

**DÉSIGNATION**

Immeubles situés commune du Vaudelnay-Rillé

- Premier lot.  
1. Une maison, sise au Vaudelnay-Rillé, composée d'une cuisine, chambre basse, grenier au-dessus, hangar, cour, écurie, puits, joignant d'un côté M. Chataigner et d'autre côté M. Brunet, inscrite au plan cadastral sous les numéros 4812, 4815 et 4816, section C;  
2. Un corps de bâtiments composé d'une chambre basse, écurie, grenier au-dessus, petits toits, joignant d'un côté une cour, d'autre côté M. Chataigner, compris au plan cadastral sous le numéro 4881, section C;  
3. Un petit jardin, contenant environ un are, joignant d'un côté M. Bonneau, d'autre côté M. Chataigner, compris au plan cadastral sous le numéro 4820, section C;  
4. Une cave avec pressoir, joignant d'un côté M. Bureau, d'autre côté M. Delaleu, comprise au plan cadastral sous les numéros 4798 et 4799, section C.  
Mise à prix..... 2,000 fr.
- Deuxième lot.  
Un morceau de terre, sis aux Champs-Beauron, contenant environ six ares, joignant d'un côté M. Bureau, d'autre côté M. Champion, compris au plan cadastral sous le numéro 2676, section F.  
Mise à prix..... 80 fr.

Troisième lot.  
Un morceau de vigne, sis au Chilloud, contenant environ trois ares trente centiares, joignant d'un côté M. Marcheteau, d'autre côté Madame veuve Malécot, compris au plan cadastral sous le numéro 244, section F.  
Mise à prix..... 20 fr.

Quatrième lot.  
Un morceau de terre, sis aux Champs-Jagus, contenant environ quinze ares, joignant d'un côté M. Guyon, d'autre côté M. Paquereau, compris au plan cadastral sous le numéro 1632, section B.  
Mise à prix..... 200 fr.

Cinquième lot.  
1. Un morceau de terre, sis au Mortuier, contenant environ six ares soixante centiares, joignant d'un côté Madame veuve Ligron, d'autre côté Madame veuve Guyon, compris au plan cadastral sous le numéro 3953, section C;  
2. Un morceau de terre, sis au Mortuier, contenant environ six ares, joignant d'un côté M. Linard et d'autre côté M. Guillon, compris au plan cadastral sous le numéro 3938, section C.  
Mise à prix..... 40 fr.

Sixième lot.  
Un morceau de vigne rouge, sis à la Tenue ou les Bruyères, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Renault, d'autre côté M. Rangard, compris au plan cadastral sous le numéro 376, section C.  
Mise à prix..... 10 fr.

Septième lot.  
Un morceau de vigne rouge, sis aux Grandes-Vignes, contenant environ quatorze ares, joignant d'un côté M. Bougouin, d'autre côté M. Robin, compris au plan cadastral sous les numéros 1191 et 1192, section C.  
Mise à prix..... 40 fr.

Huitième lot.  
Un morceau de terre, situé sous le coteau, contenant environ huit ares, joignant d'un côté MM. Gay frères, d'autre côté un chemin d'exploitation, compris au plan cadastral sous les numéros 1063 et 1064, section C.  
Mise à prix..... 50 fr.

Neuvième lot.  
Un morceau de vigne rouge, sis à la Marzelle, contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant M. Delaleu, André, d'autre côté M. Abellard-Beaumont, compris au plan cadastral sous les numéros 983 et 1033, section C.  
Mise à prix..... 50 fr.

Dixième lot.  
Un morceau de vigne, sis aux Noëlès ou les Perranches, contenant environ trois ares trente centiares, joignant d'un côté M. Brunet, d'un autre côté M. Baillou, compris au plan cadastral sous le numéro 2849, section C.  
Mise à prix..... 10 fr.

Onzième lot.  
Un morceau de terre, situé à la Haute-Palaine ou les Vigneaux, contenant environ quinze ares, joignant d'un côté le chemin de la Haute-Palaine, d'autre côté M. Gallais, compris au plan cadastral sous le numéro 3614, section C.  
Mise à prix..... 80 fr.

Douzième lot.  
1<sup>o</sup> Un morceau de vigne, situé aux Perranches, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté Madame veuve Malécot, d'autre côté M. Renault, compris au plan cadastral sous le numéro 2850, section C.  
2<sup>o</sup> Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ trois ares trente centiares, joignant d'un côté M. Bureau, d'autre côté M. Raisin, compris au plan cadastral sous le numéro 2936, section C.  
Mise à prix..... 20 fr.

Treizième lot.  
Un morceau de vigne, sis au Coteau, contenant environ onze ares, joignant d'un côté M. Bazille-Ligron, d'autre côté M. Goupil, compris au plan cadastral sous les numéros 1861 et 1862, section C.  
Mise à prix..... 50 fr.

Quatorzième lot.  
Un morceau de terre, sis à la Pierre-Robert, contenant environ quinze ares, joignant d'un côté M. Louis Delaleu, d'autre côté M. Sigogne, compris au plan cadastral sous le numéro 1952, section C.  
Mise à prix..... 50 fr.

Quinzième lot.  
1<sup>o</sup> Un morceau de vigne, situé aux Voies-Chèvres ou la Saison, contenant environ treize ares, joignant d'un côté M. René Gay, d'autre côté M. Panneau-Delaleu, compris au plan cadastral sous le numéro 2258, section C.  
2<sup>o</sup> Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ six ares soixante centiares, joignant d'un côté M. Gassault, d'autre côté M. Bruneau-Delaleu, compris au plan cadastral sous le numéro 2259, section C.  
Mise à prix..... 100 fr.

Seizième lot.  
Un morceau de terre, sis à la Butte-des-Landes, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Abellard-Beaumont, d'autre côté M. Bordier, compris au plan cadastral sous le numéro 2559, section C.  
Mise à prix..... 30 fr.

Dix-septième lot.  
Un morceau de terre, sis aux Perranches même commune, contenant deux ares dix centiares, joignant d'un côté M. Marchais, d'autre côté M. Cholet, compris au plan cadastral sous le numéro 3020, section C.  
Mise à prix..... 5 fr.

Dix-huitième lot.  
1. Un morceau de vigne rouge, sis à la Voie-Barre, contenant environ sept ares cinquante centiares, joignant d'un côté Madame veuve Dreux, d'autre côté Madame veuve Malécot, compris au plan cadastral sous le numéro 2849, section C;  
2. Un morceau de vigne, sis à la Voie-Basse, contenant environ trente-cinq ares, joignant d'un côté M. Gallais, d'autre côté M. Bureau, compris au plan cadastral sous le numéro 2849, section C.  
Mise à prix..... 300 fr.

Dix-neuvième lot.  
1. Un morceau de vigne, sis au Pommier, contenant environ quinze ares, joignant d'un côté M. Sigogne, d'autre côté Madame veuve Ligron, compris au plan cadastral sous le numéro 834, section B;  
2. Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ six ares cinquante centiares, joignant de deux côtés M. Chauvin, d'autre côté Madame veuve Ligron, compris au plan cadastral sous le numéro 923, section D;  
3. Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté M. Panneau-Robin, d'autre côté le même, compris au plan cadastral sous les numéros 855 et 821, section D.  
Mise à prix..... 250 fr.

Vingtième lot.  
Un morceau de vigne, sis aux Arbalesteaux, contenant quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Louis Delaleu, d'un autre côté Madame veuve Malécot, compris au plan cadastral sous le numéro 750, section D.  
Mise à prix..... 15 fr.

Vingt et unième lot.  
Un morceau de terre, sis à Saint-Hilaire, contenant environ trois ares trente centiares, joignant d'un côté M. Robinet, d'autre côté M. Rangard, compris au plan cadastral sous le numéro , section D.  
Mise à prix..... 20 fr.

Vingt-deuxième lot.  
Un morceau de vigne, sis derrière Chanteloup, contenant environ quatre ares, joignant d'un côté M. Gallard, d'autre côté M. Bougouin, compris au plan cadastral sous le numéro 104, section D.  
Mise à prix..... 30 fr.

Vingt-troisième lot.  
1. Un morceau de vigne, sis au Clos-de-Marocon, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Louis Robin, d'autre côté M. Blancard-Brunet, compris au plan cadastral sous le numéro 380, section D;  
2. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ quatre ares, joignant d'un côté M. Genneteau, d'autre côté Madame veuve Dreux, compris au plan cadastral sous le numéro 359, section D.  
Mise à prix..... 20 fr.

Vingt-quatrième lot.  
Un morceau de vigne, situé au-dessus de la Madeleine, contenant environ huit ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Lemoine, d'autre côté M. Tessier, Pierre, compris au plan cadastral sous le numéro , section D.  
Mise à prix..... 25 fr.

Vingt-cinquième lot.  
Un morceau de bois taillis, situé au Taconet, contenant environ dix-neuf ares, joignant d'un côté M. de Grandmaison, d'autre côté M. Delaleu, compris au plan cadastral sous les numéros 1689, 1691 et 1744, section D.  
Mise à prix..... 40 fr.

Vingt-sixième lot.  
Un morceau de vigne, situé au Taconet, contenant environ trois ares trente centiares, joignant d'un côté le chemin du Taconet, d'autre côté M. Ruais, compris au plan cadastral sous le numéro 1723, section D.  
Mise à prix..... 15 fr.

Vingt-septième lot.  
Un morceau de terre, situé aux Brouardières, contenant environ deux ares vingt centiares, joignant d'un côté M. Belliard, d'autre côté M. Callard, compris au plan cadastral sous le numéro 1390, section D.  
Mise à prix..... 1 fr.

Vingt-huitième lot.  
1. Un morceau de vigne, situé au Bour-nais, même commune, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté M. Baudry, d'autre côté M. Raisin, compris au plan cadastral sous les numéros 618 et 622, section D;  
2. Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant environ dix-sept ares, joignant d'un côté M. Delaleu, d'autre côté Madame veuve Ligron, compris au plan cadastral sous les numéros 626, 635 et 689, section D.  
Mise à prix..... 150 fr.

Vingt-neuvième lot.  
Un morceau de terre et bois, situé au Taconet, contenant environ huit ares, joignant d'un côté M. Abellard, d'autre côté M. Masse-Sancier, compris au plan cadastral sous les numéros 1690 et 1705, section D.  
Mise à prix..... 25 fr.

Trentième lot.  
Un morceau de terre, situé aux Semmes, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Jacques Guibert, d'autre côté M. Robin, compris au plan cadastral sous le numéro 2375, section D.  
Mise à prix..... 10 fr.

Trente-unième lot.  
1. Un morceau de vigne, situé au Dénéchien, contenant environ quatre ares, joignant d'un côté M. Sancier, d'autre côté M. Bretonnière, compris sous les numéros 2633 et 2634 du plan cadastral, section D;

2. Un morceau de terre, sis à la Bonne-Dame, contenant environ cinquante centiares, joignant d'un côté M. Fardillon, d'autre côté M. Boulard, compris au plan cadastral sous le numéro 3989, section E.  
Mise à prix..... 15 fr.

Trente-deuxième lot.  
1. Un morceau de vigne, situé au Haut-de-Varannes, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Robineau, d'autre côté M. Rabien, compris au plan cadastral sous le numéro 3052, section D.  
2. Un morceau de vigne, sis aux Varannes, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté M. Delaleu, d'autre côté M. Chevallier, compris au plan cadastral sous le numéro 2916, section D.  
Mise à prix..... 25 fr.

Trente-troisième lot.  
1. Un morceau de terre, situé aux Longeais, contenant environ quinze ares, joignant d'un côté M. Gasneau, d'autre côté M. Roger, compris au plan cadastral sous les numéros 2198, 2208, 2210 et 2211 de la section D.  
2. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant d'un côté M. Florisson, d'autre côté M. Robin, compris au plan cadastral sous le numéro 2209, section D.  
Mise à prix..... 150 fr.

Total des mises à prix..... 3,926 fr.

**PROCÉDURE**

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Jacques Bois, ancien limonadier, actuellement propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame, ayant pour avoué constitué Me Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, sur:

1. Madame Joséphine Ancean, veuve de M. Louis Charrier, ladite dame propriétaire, demeurant au Vaudelnay-Rillé;  
2. M. Joseph Pasquière, autrefois maçon, demeurant à Chavagnes, pris comme légataire universel de M. Louis Charrier, en son vivant cultivateur au Vaudelnay-Rillé, suivant procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date des dix et onze juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

Le procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé: 1<sup>o</sup> à Madame Joséphine Ancean, veuve du sieur Louis Charrier, sus-nommée, partie saisie, suivant exploit de M<sup>e</sup> Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;  
2<sup>o</sup> à M. Joseph Pasquière, sus-nommé, partie saisie, es-qualité, suivant exploit de M<sup>e</sup> Priou, huissier à Thouarcé, en date du vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, également enregistré.

Le procès-verbal de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 47, numéro 49, et volume 48, numéros 1<sup>er</sup> et 2.  
Lecture a été faite à l'audience du Tribunal civil de Saumur, en date du douze septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, du cahier des charges déposé au greffe, en

présence ou eux dûment sommés, des créanciers inscrits, et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis, au vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.  
Il est déclaré, ici, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente;  
Soit au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le seize septembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. ALBERT

Enregistré à Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, le .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

**AVIS**

Les parquets et différents bois d'installation de Vendre à la fin de l'Exposition.

PRIX TRÈS RÉDUITS  
S'adresser à M. IMBERT, charpentier, rue Gambetta, à Saumur.

**A VENDRE**

Dans de bonnes conditions  
**500 FUTS DU PAYS**  
USAGÉS  
S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Dailly, Saumur.

**ENTREPOT**

de  
**CIDRE DE BRETAGNE**  
PREMIÈRE QUALITÉ  
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

On demande à emprunter  
21,000 francs sur première hypothèque.  
S'adresser au bureau du journal.

**Chasseur, approvisionnez-vous à l'Épicerie Parisienne**  
33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38  
COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10  
Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25  
GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.  
MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40  
CONSERVES A CHAUFFOIR  
Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie.  
LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.  
Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RIUM, 0 fr. 90 et 1 fr. 50

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
**LÉON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
1, Rue Beurepaire  
SAUMUR  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.